



**DATE DE PUBLICATION : 20 mai 2020**

Le directeur général des Services à l'économie et du Réseau

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au directeur général des Services à l'économie et du Réseau le 18 mai 2020 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Erick LACOURRÈGE le 18 mai 2020 ;

Délégation permanente est donnée à M. Stéphane MARTINAT, chef de Cabinet et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M<sup>me</sup> Sophie COUTURIER, son adjointe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, dans la limite de 25 000 euros (HT), relatifs à l'exercice des activités du Cabinet de la Direction générale des Services à l'économie et du Réseau.

Fait à Paris, 18 mai 2020

Erick LACOURRÈGE